

Robert Cuchet est désigné secrétaire de séance

Approbation du compte rendu du conseil du 28 février 2022

Jean Marc Bellot souhaite apporter une modification au compte-rendu au paragraphe « Questions diverses ». En effet, il a été noté qu'il souhaitait faire une présentation en conseil communautaire d'un nouveau produit financier mis au point par la Banque des territoires à destination des communes. Il convient de rectifier et préciser que cette présentation ne serait pas effectuée par Mr Bellot mais par un représentant de la Banque des territoires.

☞ Adopté à l'unanimité

1- Approbation des comptes de gestion 2021

Le conseil communautaire est invité à déclarer que les comptes de gestion pour les budgets suivants :

- Budget principal
- Budget écoles
- Budget tourisme
- Budget collecte et traitement des déchets
- Budget eau potable
- Budget SPANC
- Budget chaufferie bois
- Budget Immo la Croizette

dressés, pour l'exercice 2021, par le comptable public du service de gestion comptable de la Mure, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

☞ Adoptés à l'unanimité

2- Approbation des comptes administratifs 2021 et affectation des résultats

Sortie de Jérôme Fauconnier, Président, pendant le vote.

Budget principal

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2021 :	- 72 414,00 €
Résultat reporté :	+ 330 721,29 €
Résultat de clôture 2021 :	+ 258 307,29 €
Solde des restes à réaliser 2021 :	- 195 002,12 €
Soit un résultat, y compris « restes à réaliser » de	+ 63 305,17 €

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2021 :	- 129 217,00 €
Résultat reporté :	+ 1 907 827,00 €
Résultat de clôture 2021 :	+ 1 778 610,00 €

Le conseil communautaire est invité à :

- **DECLARER** la conformité du compte administratif au compte de gestion 2021,
- **APPROUVER** le compte administratif 2021 et les résultats tels que présentés,
- **DECIDER** d'affecter les résultats 2021 comme suit :
 - **146 267 €** affectés au compte 1068
 - **258 307,29 €** reportés en section d'investissement au compte 001- Recettes
 - **1 632 343 €** reportés en section de fonctionnement au compte 002- Recettes

Budget écoles

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2021 :	+ 89 735,16 €
Résultat reporté :	- 148 236,47 €
Résultat de clôture 2021 :	- 58 501,31 €

Solde des restes à réaliser 2021 : + 50 847,99 €
Soit un résultat, y compris « restes à réaliser » de - 7 653,32 €

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2021 : + 2 763,11 €
Résultat reporté : 0 €
Résultat de clôture 2021 : + 2 763,11 €

Le conseil communautaire est invité à :

- **DECLARER** la conformité du compte administratif au compte de gestion 2021,
- **APPROUVER** le compte administratif 2021 et les résultats tels que présentés,
- **DECIDER** d'affecter les résultats 2021 comme suit :
 - **2 763,11 €** affectés au 1068 afin de couvrir une partie du déficit de la section d'investissement (y compris les restes à réaliser 2021)
 - **58 501,31 €** reportés en section d'investissement au compte 001 – Dépenses

Budget tourisme

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2021 : - 18 245,19 €
Résultat reporté : + 101 188,36 €
Résultat de clôture 2021 : + 82 943,17 €
Solde des restes à réaliser 2021 : - 7 305,19 €
Soit un résultat, y compris « restes à réaliser » de + 75 637,98 €

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2021 : - 2 132,37 €
Résultat reporté : 0 €
Résultat de clôture 2021 : - 2 132,37 €

Le conseil communautaire est invité à :

- **DECLARER** la conformité du compte administratif au compte de gestion 2021,
- **APPROUVER** le compte administratif 2021 et les résultats tels que présentés,
- **DECIDER** d'affecter les résultats 2021 comme suit :
 - **82 943,17 €** reportés en section d'investissement au compte 001- Recettes
 - **2 132,37 €** reportés en section de fonctionnement au compte 002- Dépenses

Budget collecte et traitement des déchets

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2021 : - 27 773,27 €
Résultat reporté : + 70 713,16 €
Résultat de clôture 2021 : + 42 939,89 €
Solde des restes à réaliser 2021 : 0 €
Soit un résultat, y compris « restes à réaliser » de + 42 939,89 €

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2021 : + 25 470,79 €
Résultat reporté : + 572 459,11 €
Résultat de clôture 2021 : + 597 929,90 €

Le conseil communautaire est invité à :

- **DECLARER** la conformité du compte administratif au compte de gestion 2021,
- **APPROUVER** le compte administratif 2021 et les résultats tels que présentés,
- **DECIDER** d'affecter les résultats 2021 comme suit :
 - **42 939,89 €** reportés en section d'investissement au compte 001- Recettes
 - **597 929,90 €** reportés en section de fonctionnement au compte 002- Recettes

Budget eau potable

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2021 : - 109 619,40 €
Résultat reporté : + 195 527,88 €
Résultat de clôture 2021 : + 85 908,48 €
Solde des restes à réaliser 2021 : + 59 060,12 €
Soit un résultat, y compris « restes à réaliser » de + 144 968,60 €

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2021 :	- 15 476,12 €
Résultat reporté :	+ 254 964,54 €
Résultat de clôture 2021 :	+ 239 488,42 €

Le conseil communautaire est invité à :

- **DECLARER** la conformité du compte administratif au compte de gestion 2021,
- **APPROUVER** le compte administratif 2021 et les résultats tels que présentés,
- **DECIDER** d'affecter les résultats 2021 comme suit :
 - + 85 908,48 € reportés en section d'investissement au compte 001- Recettes
 - + 239 488,42 € reportés en section de fonctionnement au compte 002- Recettes

Budget SPANC

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2021 :	+ 17 250,27 €
Résultat reporté :	+ 0,62 €
Résultat de clôture 2021 :	+ 17 250,89 €
<i>Solde des restes à réaliser 2021 :</i>	<i>- 12 000,00 €</i>
<i>Soit un résultat, y compris « restes à réaliser » de</i>	<i>+ 5 250,89 €</i>

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2021 :	+ 2 178,04 €
Résultat reporté :	+ 6 697,19 €
Résultat de clôture 2021 :	+ 8 875,23 €

Le conseil communautaire est invité à :

- **DECLARER** la conformité du compte administratif au compte de gestion 2021,
- **APPROUVER** le compte administratif 2021 et les résultats tels que présentés,
- **DECIDER** d'affecter les résultats 2021 comme suit :
 - 17 250,89 € reportés en section d'investissement au compte 001- Recettes
 - 8 875,23 € reportés en section de fonctionnement au compte 002- Recettes

Budget chaufferie bois

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2021 :	+ 12 255,38 €
Résultat reporté :	- 19 380,33 €
Résultat de clôture 2021 :	- 7 124,95 €

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2021 :	+ 13 492,07 €
Résultat reporté :	+ 567,41 €
Résultat de clôture 2021 :	+ 14 059,48 €

Le conseil communautaire est invité à :

- **DECLARER** la conformité du compte administratif au compte de gestion 2021,
- **APPROUVER** le compte administratif 2021 et les résultats tels que présentés,
- **DECIDER** d'affecter les résultats 2021 comme suit :
 - 7 124,95 € affectés au 1068 afin de couvrir le déficit de la section d'investissement (y compris les restes à réaliser 2021)
 - 7 124,95 € reportés en section d'investissement au compte 001 – Dépenses
 - 6 934,53 € reportés en section de fonctionnement au compte 002-Recettes

Budget Immo la Croizette

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2021 :	- 1 789,67 €
Résultat reporté :	+ 15 367,67 €
Résultat de clôture 2021 :	+ 13 578,00 €

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2021 :	+ 9 080,23 €
Résultat reporté :	+ 72 532,14 €
Résultat de clôture 2021 :	+ 81 612,37€

Le conseil communautaire est invité à :

- **DECLARER** la conformité du compte administratif au compte de gestion 2021,
- **APPROUVER** le compte administratif 2021 et les résultats tels que présentés,
- **DECIDER** d'affecter les résultats 2021 comme suit :
 - **13 578 €** reportés en section d'investissement au compte 001- Recettes
 - **81 612,37 €** reportés en section de fonctionnement au compte 002- Recettes

Vote : Approbation des comptes administratifs 2021 et affectation des résultats

☞ **Adoptés à l'unanimité**

3- Vote des taux d'imposition 2022

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver les taux d'imposition pour l'année 2022 comme suit :

	↓ Taux 2022	<i>Rappel taux 2021</i>
CFE	28,12%	<i>28,12%</i>
Taxe d'habitation	Sans objet	<i>Sans objet</i>
Taxe Foncier bâti	5,00%	<i>2,00%</i>
Taxe Foncier non bâti	2,99%	<i>2,99%</i>

David Piccarretta s'interroge sur la justification de cette augmentation.

Jérôme Fauconnier explique que cette augmentation proposée lors du DOB permet à la CCT une marge de manœuvre et lui donne des moyens d'agir sur le territoire.

Vincent Blanchard trouve dommage que cette augmentation ne touche que les propriétaires ; il aurait préféré que tous les habitants, locataires et propriétaires, participent à l'effort. Anne-Marie Fitoussi, qui a le même avis, ajoute que c'est encore plus regrettable compte tenu des importantes augmentations qui attendent les habitants. La prise en compte du contexte national pendant cette période tendue pour les concitoyens lui aurait semblé plus judicieux. Elle cite l'exemple d'une collectivité savoyarde qui a fait le choix inverse afin de tenir compte de la problématique du pouvoir d'achat.

Jérôme Fauconnier regrette que ce débat n'ait pas eu lieu auparavant ; peu de propositions sur une diminution des services organisés par la CCT ont émergées des discussions passées.

Au contraire, Marie-Pierre Drain regrette que les propositions n'aient pas été écoutées.

Pour Jean-Louis Goutel, les propositions émises auraient été difficiles à mettre en place tout en conservant le même niveau de service.

Il s'agit de choix politique ; aujourd'hui, les services sont économes et, sans augmentation d'impôt, la seule question à se poser est de choisir quel service à la population sera supprimé, souligne le Président qui rappelle qu'avec la suppression de la Taxe d'habitation, le bilan est plutôt positif pour les habitants.

Gilles Cléret aurait préféré augmenter en 2 fois plutôt que 3 points d'un coup mais cette augmentation lui semble nécessaire.

Christian Roux rappelle ce qui a motivé sa décision pour ce passage de 2 à 3 points même s'il entend l'aspect de progressivité évoqué par d'autres. Il préfère une seule augmentation afin de permettre des actions en terme de transition énergétique et de développement durable ; pour lui, il s'agit d'un cercle plutôt vertueux.

Jean-Louis Goutel souligne que cette augmentation de 3 points permet juste à la collectivité d'être à l'équilibre tout en conservant le même niveau de services.

Ces budgets ne prennent pas en compte les augmentations futures comme celles de l'énergie.

Pour Claude Didier, il n'y a pas d'autres choix, compte tenu de la baisse importante des dotations d'état, si le Trièves veut continuer à être attractif. Il convient de se donner les moyens pour la mise en œuvre des actions souhaitées et attendues par les habitants et, de ce fait, il est favorable à cette augmentation de 3 points même si c'est douloureux.

Uta Ihle trouve injuste cette situation où l'augmentation ne pèse que sur les propriétaires alors que tous les habitants bénéficient des services.

Pour Jérôme Fauconnier, il est dommage en effet d'avoir déconnecté certains d'habitants (locataires) de la vie du territoire car effectivement les services ont un coût et aujourd'hui et les locataires n'y participent plus.

Vote : Vote des taux d'imposition 2022

☞ **Pour : 30 Contre : 5 Abstentions : 5**

4- Vote du produit attendu taxe GEMAPI 2022

	Montant 2022	Rappel montant 2021
Taxe GEMAPI	75 000 €	75 000 €

Vote : Vote du produit attendu taxe GEMAPI 2022

☞ Adopté à l'unanimité

5- Approbation des budgets primitifs 2022

Budget principal

<u>En section de fonctionnement</u> en dépenses et recettes à	11 487 781,00 €
<u>En section d'investissement</u> en dépenses et recettes à	4 109 493,53 €

Budget écoles

<u>En section de fonctionnement</u> en dépenses et recettes à	1 661 922,00 €
<u>En section d'investissement</u> en dépenses et recettes à	322 780,11€

Budget tourisme

<u>En section de fonctionnement</u> en dépenses et recettes à	501 925 ,37 €
<u>En section d'investissement</u> en dépenses et recettes à	154 916,17 €

Budget collecte et traitement des déchets

<u>En section de fonctionnement</u> en dépenses et recettes à	2 270 889,37 €
<u>En section d'investissement</u> en dépenses et recettes à	3 669 705,37 €

Budget eau potable

<u>En section de fonctionnement</u> en dépenses et recettes à	901 488,42 €
<u>En section d'investissement</u> en dépenses et recettes à	780 410,90 €

Budget SPANC

<u>En section de fonctionnement</u> en dépenses et recettes à	42 000,00 €
<u>En section d'investissement</u> en dépenses et recettes à	114 750,89 €

Budget chaufferie bois

<u>En section de fonctionnement</u> en dépenses et recettes à	194 811,28 €
<u>En section d'investissement</u> en dépenses et recettes à	14 524,95 €

Budget Immo la Croizette

<u>En section de fonctionnement</u> en dépenses et recettes à	102 612,37 €
<u>En section d'investissement</u> en dépenses et recettes à	23 809,00 €

Budget 2022

Le Président rappelle que le budget Ecoles pèse lourdement sur le budget de la Communauté de communes du Trièves et qu'aujourd'hui le financement du SPANC sans avoir de recettes supplémentaires pèse aussi. Sabine Campredon souhaite réfléchir sur les énergies et avoir une réflexion globale sur les différents projets de la collectivité à l'échelle du territoire au sein de la CLECT.

Uta Ihle remarque qu'il y a chaque année un excédent ; ce qui démontre que le budget est bien suivi mais elle regrette que certains projets ne puissent être lancés en raison d'une trop grande prudence.

Jérôme Fauconnier précise qu'il est prudent d'anticiper la baisse possible de cette réserve. L'effet COVID a fait différer de nombreuses dépenses et compte tenu du peu de chances d'avoir des recettes supplémentaires, la prudence s'impose.

Vote : Approbation des budgets primitifs 2022

Budget Principal : Pour : 38 Contre : 2

Budget Ecoles : Pour : 38 Contre : 2

Budget Tourisme : Pour : 38 Contre : 2

Budget Collecte et traitement des déchets : Pour : 39 Contre : 1

Budget Eau : Adopté à l'unanimité

Budget SPANC : Adopté à l'unanimité

Budget Chaufferie Bois : Adopté à l'unanimité

Budget Immo La Croizette : Adopté à l'unanimité

6- Projet d'accord relatif au télétravail au sein de la CCT

L'Etat a imposé aux collectivités territoriales d'engager des discussions avec les représentants du personnel avant le 31 décembre 2021 pour la mise en œuvre d'accords relatifs au télétravail hors crise sanitaire.

Un groupe de travail réunissant Jean-Louis GOUTEL, Vice-Président aux finances et Ressources Humaines, le DGS, la DRH et 3 représentants du personnel de la CCT et de l'EHPAD l'Age d'Or a été constitué et s'est réuni à 3 reprises depuis début décembre pour élaborer le projet ci-joint.

Ce projet d'accord a été soumis au vote du Comité Technique le 22 mars 2022. Il est prévu une mise en application au 1^{er} mai 2022.

Vincent Blanchard s'interroge à propos de l'indemnité forfaitaire télétravail que la CCT a choisi de ne pas verser ; il pensait que la loi imposait son versement.

Le Président rappelle que c'est à la collectivité de choisir de la verser ou pas. Ce point a d'ailleurs été discuté en comité technique et ce choix a été fait en accord avec le personnel pour permettre une certaine équité entre les agents qui peuvent ou pas faire du télétravail. Seulement ¼ des salariés peuvent télétravailler.

Coralie Capel Stoltz souhaite des éclaircissements sur les équipements supplémentaires nécessaires.

Le Président répond que l'équipement (ordinateurs et téléphones portables) est déjà fourni et qu'il a été acheté suite au 1^{er} confinement de 2020. Il ajoute qu'une réflexion est en cours à propos de la suppression de téléphones portables et intégrer les téléphones dans les ordinateurs portables (téléphones IP).

Uta Ihle s'interroge sur le respect de l'équité entre les agents et sur le risque qu'un chef de service n'accorde pas l'autorisation de télétravailler à un agent.

Le Président précise que la collectivité accordera le télétravail selon les modalités inscrites au protocole. Mais en aucun cas, le télétravail **ne** devra aboutir à des difficultés de faire travailler ensemble les agents d'un même service.

Vote : Projet d'accord relatif au télétravail au sein de la CCT

☞ **Adopté à l'unanimité**

7- Modification du tableau des effectifs

Les modifications ci-dessous ont été présentées et soumises au vote du Comité Technique du 22 mars 2022.

Suppressions de poste		Date d'effet / motif	Créations de poste	
N° de poste	Grade / quotité / service		N° de poste	Grade / quotité / service
2019-113	Animateur principal 1 ^{ère} classe à 35 heures hebdomadaires	A effet du 1 ^{er} avril 2022 Suite à réussite à concours	2022-113	Attaché à 35 heures hebdomadaires
2021-151	Technicien principal 1 ^{ère} classe à 17 heures 30 minutes hebdomadaires	A effet du 1 ^{er} avril 2022 Augmentation de temps de travail – financement budget OM	2022-96	Technicien principal 1 ^{ère} classe à 21 heures hebdomadaires

Vote : Modification du tableau des effectifs

☞ **Adopté à l'unanimité**

8- 3^{ème} plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération grenobloise (PPA3) – consultation des organes délibérants des collectivités

La pollution de l'air constitue un problème majeur de santé publique : Le rapport de l'Agence Européenne de l'Environnement (AEE) publié fin 2020, fait état d'une exposition à un air de mauvaise qualité dans de nombreuses villes européennes. Malgré l'amélioration globale de la qualité de l'air relevée sur les dernières décennies, la France n'est pas épargnée par cette situation, y compris en zone rurale.

L'aire grenobloise fait partie des zones concernées par un dépassement persistant de normes en matière de qualité de l'air extérieur à l'origine des condamnations prononcées par la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) et le Conseil d'Etat à l'égard de l'Etat français.

Ainsi entre 2005 et 2010, le territoire de l'agglomération grenobloise s'est doté d'un premier PPA, puis d'un deuxième PPA, en 2014, élaboré à une échelle territoriale plus grande, dont faisait partie le Trièves.

Ce PPA2 a été mis en révision en octobre 2019. Son évaluation a mis en évidence des améliorations importantes de la qualité de l'air mais également des dépassements de valeurs limites réglementaires sur les oxydes d'azote ainsi que la nécessité de prendre en compte de nouveaux enjeux comme l'ozone. Dans l'absolu, l'EPCI du Trièves contribue très modérément aux émissions de polluants atmosphériques sur le territoire du PPA2. La contribution la plus importante du Trièves à cette pollution concerne d'ailleurs les émissions de NH3 (ammoniac), essentiellement générées par l'agriculture. D'autre part, le secteur résidentiel est responsable d'une part très significative des émissions de particules fines (PM2.5 et PM10), de composés organiques volatiles non méthaniques (COVNM) et de dioxyde de soufre (SO₂). De surcroît, au sein du secteur

résidentiel, c'est plus spécifiquement le chauffage au bois qui est responsable de l'essentiel des émissions de particules fines et d'une part importante des émissions d'oxyde d'azote (NOx).

Ce travail de révision du PPA a pris en compte l'ensemble de ces enjeux et s'est concrétisé sous forme de plan d'actions sur la période 2022 – 2027. Le périmètre du PPA3 a été étendu et inclus toujours le Trièves. Au final, le plan d'action détaillé du PPA3 intègre au total 32 actions regroupées en six grandes thématiques (Industrie & BTP, Résidentiel-Tertiaire, Agriculture, Mobilité et urbanisme, Communication transversale). Elles relèvent d'actions qui feront l'objet d'actes réglementaires spécifiques, de mesures à déployer de façon volontaire ou encore d'actions de communication et de sensibilisation. Le Trièves a fait connaître des intentions dans ces fiches actions qui sont :

Résidentiel et tertiaire	Agriculture	Transversal
<ul style="list-style-type: none"> - Etudier la mise en œuvre d'un Fonds Air Bois - Renforcer le soutien financier de la CCT à la rénovation énergétique 	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des bancs d'essai pour les tracteurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer le dispositif de plateformes pour les déchets verts et broyage (pour éviter le brûlage à l'air libre)
Mobilités et urbanisme		
<ul style="list-style-type: none"> - Développer les modes de déplacements actifs - Développer l'usage du train et l'offre de mobilité à partir des gares (navettes de rabattement, vélo, covoiturage...) - Développer l'offre de transports partagés par Pep's Trièves - Étudier les possibilités de télétravail et développement des espaces de coworking, dans un objectif de réduction des navetteurs Trièves- Grenoble - Développer le tourisme décarboné - Créer une plateforme logistique avec mutualisation de véhicules propres avec l'entreprise à but d'emploi Pep's Trièves - Renouveler la flotte de véhicules CCT et renforcer les aides à la conversion 		

Le financement des mesures du PPA3 fera l'objet d'échanges complémentaires avec les co-financeurs. Le Trièves, de son côté, avait déjà entamé depuis 2021 des discussions avec l'ADEME AURA et la Région AURA à propos du financement d'une étude de préfiguration et des aides à la conversion des poêles à bois peu performants. Suite au lancement du plan d'action national sur le chauffage au bois, la donne a changé et ce dossier devra être présenté à un appel à projet national de l'ADEME en mai 2022.

Ce projet de PPA est ainsi soumis à l'avis des organes délibérants des collectivités conformément aux dispositions des articles L.222-4 et R.222-21 du code de l'environnement, c'est-à-dire les 300 communes et les 8 EPCI du périmètre du PPA3, le SMMAG, le conseil départemental de l'Isère et le conseil régional AURA.

Le Président propose d'émettre un avis défavorable sur les actions RT 1.2, MU.2 et T1.1 du plan d'actions si elles ne s'accompagnent pas d'un fonds interterritorial et d'une participation significative de l'Etat permettant la mise en œuvre équitable de ces actions dans tous les territoires et un avis favorable pour les 29 autres actions, la qualité de l'air étant un objectif pleinement partagé par le territoire du Trièves. Enfin, il propose d'émettre une réserve sur la mesure de l'état initial de la pollution en zone rurale.

Il propose également :

- o Que l'ensemble du territoire Alpes Sud Isère soit inclus dans le périmètre du PPA
- o De constituer un fonds interterritorial avec une participation proportionnelle au nombre d'habitants et des aides homogènes sur l'ensemble de la zone, à la fois pour la mesure RT1.2 et pour la mesure MU.2,
- o De conditionner l'application des actions RT 1.2, MU.2 et T1.1 à une participation significative de l'Etat à ce fonds interterritorial,
- o De conditionner l'application des actions RT 1.2 à des mesures spécifiques pour permettre une égalité de traitement pour tous les acteurs économiques de l'ensemble de la zone, notamment en terme d'accompagnement et pour prendre en compte les possibilités techniques et économiques de motorisation alternative,
- o De renforcer le dispositif de mesure de pollution en zone rural.

Par ailleurs, il propose que la CCT affirme son intention de s'inscrire pleinement dans les enjeux d'amélioration de la qualité de l'air à travers les actions suivantes définies dans le tableau ci-dessus.

Débat : Pour Claude Didier, qui regrette de n'avoir eu la version rectifiée de la proposition de délibération qu'au dernier moment, il n'est pas très honnête de ne pas reconnaître nos torts en tant que polluants. Certes le Trièves semble moins pollueur mais rapporté à sa population, les résultats ne sont pas très bons notamment en matière de mobilité ou de chauffage au bois par exemple. Il souhaite que cela soit reconnu dans la délibération.

Bien qu'il partage toutes les critiques et approuve toutes les propositions, le terme « avis défavorable » sur de tels sujets lui semble inadapté. Il préférerait « émettre des réserves ». Il trouve que cela serait plus positif

car sinon cela donne l'impression qu'on n'est ni solidaire, ni engagé dans la démarche. Il demande donc la réécriture et souhaite que le tableau relatif aux fiches actions soit intégré dans la délibération.

Jérôme Fauconnier explique qu'une réserve ne sera pas prise en compte et qu'il s'agit d'une question de survie pour nos acteurs économiques. Le jour où nos artisans qui n'auront pas des véhicules « faible émission » ne pourront plus se rendre dans la métropole, il y aura un énorme problème.

Gilles Barbe rejoint Claude Didier ; il est favorable au périmètre et préfère « émettre des réserves » plutôt que mentionner un avis défavorable.

Uta Ihle souhaite favoriser le train pour les personnes qui travaillent dans l'agglomération.

Le Président répond que sur les 32 actions, les mobilités alternatives ne posent pas problème. Il n'y a que quelques actions qui pèseront plus lourd sur les habitants du Trièves.

Jean-Louis Goutel souhaite faire jouer la réciprocité entre les territoires ; bien sûr que le Trièves veut protéger l'air mais avoir les mêmes aides que la Métropole.

Sur la question du périmètre, on peut s'étonner que l'Oisans ne soit pas dans le périmètre. Il conviendrait de compléter le périmètre PPA avec l'Oisans afin que l'ensemble du territoire « Alpes Sud Isère » fasse partie du périmètre.

Pour Alain Vidon, ce territoire a besoin d'exister et d'exprimer son avis même s'il est défavorable et il est important de faire exister ce territoire rural et pas au détriment des autres territoires plus importants. La conscience écologique est bien présente sur le territoire.

Au sujet de la pollution de l'air, Christian Roux rappelle l'engagement du Fonds Air Bois financée par l'ADEME afin de recenser le nombre de foyers qui se chauffe au bois et ce d'une manière non adaptée. Selon lui, il est difficile de se positionner sur le fait d'être ou pas plus ou moins pollueur que les autres.

Jérôme Fauconnier souligne le fait que la France est assignée par l'Europe pour dépasser régulièrement les seuils de pollution atmosphériques et propose que la délibération mentionne un avis favorable avec les réserves sur le plan d'actions.

Vote : 3^{ème} plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération grenobloise (PPA3) – consultation des organes délibérants des collectivités

☞ **Adopté à l'unanimité**

9- Flux Vision Tourisme – renouvellement de convention de partenariat entre Isère Tourisme et la CCT

Dans le cadre de l'amélioration de la collecte et de l'analyse des données statistiques du tourisme et du développement du niveau d'expertise de son Observatoire, Isère Tourisme a souhaité expérimenter une nouvelle technologie d'enquête quantitative, fondée sur l'exploitation de la téléphonie mobile.

Développée par Orange Business Service et nommée Flux Vision Tourisme, cette technologie permet d'obtenir une quantité et une précision de données jusque-là inégalée :

- Quantification de la fréquentation touristique d'un territoire, d'un site ou d'un événement
- Segmentation entre résidents, touristes et excursionnistes, Français ou étrangers
- Connaissance de l'origine des clientèles françaises et étrangères
- Connaissance de la mobilité des visiteurs (lieu de résidence, lieu de visite)

Une convention avait été initialement conclue pour une durée de 2 ans, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020 qu'il est proposé de renouveler, comme en 2021, pour l'année 2022.

Dans le cadre de ce projet, Isère Tourisme met les compétences, le savoir-faire et les outils méthodologiques de son observatoire à la disposition du territoire partenaire.

Le territoire partenaire s'engage à verser 2 200 € par an au titre du financement des données et de leur exploitation.

Claude Didier réitère ses réticences des années précédentes ; pour lui, recueillir des données sur les personnes n'est jamais banal. Il préférerait utiliser d'autres manières.

Coralie Capel Stoltz demande s'il y a un retour sur ces données.

Fanny Lacroix explique que cela permet de quantifier la fréquentation touristique sur le territoire et que ces données précises alimentent l'observatoire du tourisme. Elles sont très utiles quand on sait que seulement 10% seulement des touristes vont dans les Offices de Tourisme.

Vote : Flux Vision Tourisme – renouvellement de convention de partenariat entre Isère Tourisme et la CCT

☞ **Pour : 36 Contre : 2 Abstentions : 2**

– Questions diverses

☐ Informations diverses :

Indemnités des élus : dans le cadre de l'obligation de transparence et d'une parfaite information, il convient de présenter le tableau des indemnités des élus au sein du conseil. Jérôme Fauconnier rappelle qu'il est nécessaire d'avoir la même pratique au sein des conseils municipaux.

Ukraine : Mr Scroczyński du CART propose au conseil communautaire de prendre une motion de soutien en faveur de l'Ukraine dans le cadre de la solidarité humanitaire. Il témoigne combien cela peut être difficile pour certaines familles d'accueillir. Il souhaiterait avec cette motion affirmer l'engagement du Trièves dans cet accueil afin que tous les habitants se sentent concernés.

Il s'agit également de mettre en place une organisation commune pour que de bonnes conditions d'accueil soient réunies.

Pierrick Bonenfant s'interroge sur la coordination avec la Préfecture.

Mr Scroczyński répond qu'il n'y a pas de retour de la Préfecture ; il s'agit d'initiatives locales avec de petits comités qui se sont mis en place.

Jérôme Fauconnier s'interroge : est-ce réellement à la collectivité de s'engager sur ce point ? Il craint que face à un certain désordre, la CCT se retrouve en charge d'un sujet dont elle n'a ni les moyens ni les compétences pour le traiter de la meilleure façon possible. En tant que Président de la CCT, il préférerait une 2^{ème} réunion pour réfléchir sur quelle base et avec quels moyens, il est possible de s'engager.

Sabine Campredon souhaite aussi une réunion entre tous : services publics, associations, habitants, afin d'essayer de se coordonner et accompagner au mieux.

Pour Jérôme Fauconnier, il y a plusieurs échelons ; il convient de travailler sur une dynamique de durée. Par exemple, la CCT ne sait pas trouver des hébergements.

Sabine Campredon propose de s'appuyer sur les collectifs ; tout en sachant que le collectif ne peut pas porter cela tout seul. Il convient de travailler également avec les services préfectoraux. Pour l'instant, il n'y a pas eu de coordination car les choses se sont décidées dans l'urgence.

Jérôme Fauconnier préfère dire que les élus du territoire s'engagent plutôt que de dire la Communauté de communes du Trièves s'engage. Il rappelle par ailleurs que la collectivité est déjà engagée par son aide à la mise en place d'organisation de dons ainsi que par le prêt de minibus

Uta Ihle attend de la Communauté de Communes du Trièves un engagement fort et des moyens.

Cet engagement fort ne doit pas être pris par la CCT mais par l'ensemble des élus du Trièves, répond le Président.

Fanny Lacroix pense que c'est aux maires d'agir et elle a envie de garder cette possibilité dans les communes afin de structurer cette aide et cet engagement. Néanmoins, elle est inquiète par rapport à un engagement sur le long terme. Elle a besoin de visibilité notamment sur les flux et les besoins des populations. Elle soulève le problème du milieu rural car les personnes accueillies seraient peut-être mieux en milieu urbain. Il est peut-être délicat d'isoler des gens déjà fragilisés. Quelle est la stratégie territoriale par rapport à cela ? Se pose également la question des hébergements collectifs ? Le milieu rural étant peu doté, il y a un réel besoin de coordonner toutes ces problématiques avec les services de l'Etat pour obtenir des réponses de manière à accompagner de la meilleure façon possible.

Mr Scroczyński est d'accord par rapport au souci d'organisation mais compte tenu de l'urgence, des accueils se sont déjà organisés. Il existe une incertitude sur le volume réel ; les chiffres sont très aléatoires mais il semblerait qu'il y aura 20 000 personnes dans le département de l'Isère d'ici un mois. Or, la capacité d'accueil de la région grenobloise est saturée. Le CART a déjà expérimenté et l'accueil en milieu rural avec la proximité des habitants fonctionne très bien. C'est bénéfique en terme de reconstruction. Les rencontres et la construction de relations de confiance sont meilleures à la campagne qu'à la ville. Il n'y a pas de solution miracle mais son expérience connectée avec les services publics de l'Etat, et des associations montrent qu'il est possible de construire des projets pour aider les gens à repartir vers de nouveaux horizons.

Anne-Marie Fitoussi partage l'expérience de Tréminis qui a accueilli une famille syrienne où l'intégration grâce à l'école s'est bien passée ; s'est posé malgré tout le problème de l'éloignement et du manque de moyens de transport.

Mr Scroczyński cite l'exemple du Champsaur où un groupe s'est créé pour coordonner et accompagner les familles d'accueil et les personnes accueillies avec des informations précises préétablies.

Le Président propose de prendre une motion de soutien en faveur de l'Ukraine mais avec des réserves.

☞ **Adopté à l'unanimité**

Plaquettes touristiques : Les nouvelles plaquettes sont arrivées ; Fanny Lacroix invite chaque commune à récupérer la pochette à son intention contenant les plaquettes.

Fête de la musique : La fête de la Musique aura lieu le 25 juin à 15h à Monestier de Clermont. 2 concerts seront donnés en l'église de Monestier de Clermont par les chorales de Sinard et des Cadorats (Avignonet) à partir de 17h. Un appel est lancé à d'autres groupes qui souhaiteraient participer ; musiciens et chanteurs intéressés doivent s'inscrire auprès de la mairie de Monestier de Clermont.

Spectacle Papagalli : David Piccarretta distribue les affiches pour le spectacle qui aura lieu les 29 et 30 avril à St Guillaume.

Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) : Gilles barbe informe que la candidature a été déposée ; il n'y a pas de retour pour l'instant. En cas de réponse positive, des rencontres sur le terrain seront organisées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.